

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA - 43^e année - N° 33 - Jeudi 23 septembre 2021

Impressum - Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

Service de l'économie rurale

Information

La présente publication permet de garantir que des concurrents potentiels soient informés à temps de l'aide publique envisagée sous la forme d'un prêt d'investissement pour la société ci-dessous. Les entreprises concernées visées à l'art. 13 de l'OAS (Ordonnance fédérale sur les améliorations structurelles) peuvent recourir auprès du Service de l'économie rurale, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle dans les 30 jours.

- Communauté d'utilisation de machines agricoles CUMA Develier, association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse, c/o président, M. Sébastien Scheurer, Champ de Scout 1, 2802 Develier:
Achat d'une citerne à lisier de 9000 litres, deux essieux, pneus basse pression, pendillard d'une largeur de 10 m avec des socs d'épandage et freins pneumatiques.

Courtemelon, le 14 septembre 2021.

Le chef du Service de l'économie rurale: Jean-Paul Lachat.

Service de l'économie rurale

Information

La présente publication permet de garantir que des concurrents potentiels soient informés à temps de l'aide publique envisagée sous la forme d'un prêt d'investissement pour les entreprises agricoles ci-dessous. Les entreprises concernées visées à l'art. 13 de l'OAS (Ordonnance fédérale sur les améliorations structurelles) peuvent recourir auprès du Service de l'économie rurale, Courtemelon, CP 131, 2852 Courtételle dans les 30 jours.

Entreprises agricoles:

- M. Patrick Boegli,
Les Rouges-Terres 124, 2360 Le Bémont
Mesure de diversification: aménagement de deux chambres d'hôtes, d'un local de séminaire et d'un dortoir dans le cadre de prestations agritouristiques.

- M. Patrick Frésard,
Route Principale 3A, 2363 Les Enfers
Mesure de diversification: changement d'affectation du restaurant en deux appartements de vacances.

Courtemelon, le 16 septembre 2021.

Le chef du Service de l'économie rurale: Jean-Paul Lachat.

Service de l'économie rurale

Information

La présente publication permet de garantir que des concurrents potentiels soient informés à temps de l'aide publique envisagée sous la forme d'un prêt d'investissement pour l'entreprise agricole ci-dessous. Les entreprises concernées visées à l'art. 13 OAS peuvent recourir auprès du Service de l'économie rurale, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle dans les 30 jours.

Entreprise agricole:

- M^{me} et M. Lucia et Romain Vuillaume,
Le Peuchapatte 15, 2345 Le Peuchapatte:
Construction et aménagement d'une structure agritouristique dans le bâtiment N° 17 sis au Peuchapatte.

Courtemelon, le 17 septembre 2021.

Le chef du Service de l'économie rurale: Jean-Paul Lachat.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale n° 18

Communes: Delémont et Courtételle

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera temporairement mise en sens unique à tout trafic en cas d'intempéries, comme précisé ci-après:

Motifs: **9^e Marché et concours Suisse des produits du terroir**

Tronçon: **En cas d'intempéries:
Courtételle - Delémont
Secteur Courtemelon
La circulation sera interdite dans le sens Courtételle - Delémont**

Durée: **Du samedi 25 septembre 2021
de 11 h00 à 18h00 au dimanche
26 septembre 2021 de 9h00 à 17h00**

Particularités: Route communale ZI Delémont – giratoire de Courtemelon
La circulation sera interdite dans le sens Delémont – Courtemelon quelles que soient les conditions météorologiques.

Renseignements: M. Yves-Alain Fleury, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation affect à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 17 septembre 2021.

Service des infrastructures

L'ingénieur cantonal a.i.: Thierry Beuchat.

**Publications
des autorités judiciaires**

Chambre des avocats

Publication

La Chambre des avocats inscrit M^e Zsolt Molnar, originaire de Porrentruy JU, né le 3 avril 1988, avocat à 2800 Delémont, Avenue de la Gare 44, au Registre des avocats de la République et Canton du Jura.

Delémont, le 16 septembre 2021.

Le Président de la Chambre des avocats: Alain Steullet.

Tribunal cantonal - Commission des examens de notaire

Examens de notaire

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session d'automne 2021, aux examens en vue de l'obtention du brevet de notaire doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit avec les pièces requises, au Tribunal cantonal, Commission des examens de notaire, Le Château, à Porrentruy, jusqu'au **vendredi 1^{er} octobre 2021** au plus tard.

Dans le même délai, l'émolument, soit CHF 300.– pour la première partie des examens et CHF 600.– pour la deuxième partie des examens, sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

L'épreuve écrite de la première partie des examens aura lieu le mardi 2 novembre 2021. Les épreuves écrites de la deuxième partie des examens auront lieu le mardi 26 octobre et jeudi 28 octobre 2021. Les examens oraux se dérouleront le vendredi 3 décembre 2021.

Porrentruy, le 13 septembre 2021.

Le président de la Commission des examens de notaire: Jean-Marc Christe.

Tribunal cantonal - Commission des examens de notaire

Examens de notaire

Suite à l'élection de M^e Marco Locatelli en qualité de président du Conseil du notariat, succédant à M^e Charles Freléchoux, le Tribunal cantonal publie à nouveau la liste des membres de la Commission des examens de notaire pour la période 2021-2025.

Président: M^e Jean-Marc Christe, notaire

Membres: M^e Marco Locatelli, président du Conseil du notariat; M^e Christian Cerf, notaire; M^e Vincent Paupe, notaire; Carmen Bossart Steulet, juge de première instance; Pascal Chappuis, juge cantonal; François Schaffter, conservateur du Registre foncier et préposé du Registre du commerce.

Suppléant.e.s: M^e Benoît Brêchet, notaire; M^e Carole Filippini, notaire.

Porrentruy, le 17 septembre 2021.

Au nom du Tribunal cantonal:

Le président 2021: Daniel Logos.

La première greffière: Lisiane Poupon.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Publications des autorités communales et bourgeoises

Bure

Dépôt public

Conformément à l'article 71 alinéa 1 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987 (LCAT), la commune de Bure dépose publiquement durant 30 jours, soit du 24 septembre 2021 au 25 octobre 2021 inclusivement, en vue de son adoption par le Conseil communal, le document suivant:

- Plan spécial d'équipement de détail «Raccordement en eau de secours sur le SEHA»

Durant le délai de dépôt public, le dossier peut être consulté au secrétariat communal de Bure, durant les heures d'ouverture.

Les règles sanitaires liées à la Covid-19, en particulier le port du masque, devront être respectées.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges (article 32 de la LCAT), faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Bure, Route de Porrentruy 4, 2915 Bure, jusqu'au 25 octobre 2021 inclusivement. Elles porteront la mention «Opposition au plan spécial "Raccordement en eau de secours sur le SEHA"».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la LCAT).

Bure, le 20 septembre 2021.

Conseil communal.

Bure

Dépôt public

Conformément à l'article 71 alinéa 1 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987 (LCAT), la commune de Bure dépose publiquement durant 30 jours, soit du 24 septembre 2021 au 25 octobre 2021 inclusivement, en vue de son adoption par le Conseil communal, le document suivant:

- Plan spécial d'équipement de détail «Alimentation en eau potable du FC Bure depuis le SEHA avec défense incendie»

Durant le délai de dépôt public, le dossier peut être consulté au secrétariat communal de Bure, durant les heures d'ouverture.

Les règles sanitaires liées à la Covid-19, en particulier le port du masque, devront être respectées.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges (article 32 de la LCAT), faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Bure, Route de Porrentruy 4, 2915 Bure, jusqu'au 25 octobre 2021 inclusivement. Elles porteront la mention «Opposition au plan spécial "Alimentation en eau potable du FC Bure depuis le SEHA avec défense incendie"».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la LCAT).

Bure, le 20 septembre 2021.

Conseil communal.

Châtillon

Election complémentaire par les urnes d'un-e membre de la commission des finances le 28 novembre 2021

Les électrices et électeurs de la commune municipale de Châtillon sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e membre de la commission des finances selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 4 octobre 2021, à 12 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieu: Salle communale, Route de Courrendlin 3, entrée nord. **Heures d'ouverture:** Dimanche novembre 2021 de 10h00 à 12h00.

Scrutin de ballottage éventuel: Dimanche 19 décembre 2021 aux mêmes heures et dans les mêmes locaux.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 1^{er} décembre 2021, à 12 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Conseil communal.

Cœuve

Assemblée communale ordinaire Jeudi 7 octobre 2021, à 20h, à la halle polyvalente

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 1^{er} juillet 2021.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2020, ainsi que les dépassements budgétaires.
3. Divers.

Conseil communal.

Delémont

Modification du tarif des émoluments de la ville de Delémont

L'ajout d'un avenant au tarif susmentionné, relatif à la procédure des permis de construire (JURAC), a été adopté par le Conseil communal de Delémont le 13 septembre 2021.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser par lettre-signature au Conseil communal de Delémont jusqu'au 13 octobre 2021.

Au nom du Conseil communal
Le président: Damien Chappuis.
La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

Fontenais

Entrée en vigueur du règlement concernant la gestion des eaux de surface (RGES)

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Fontenais le 5 juillet 2021, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 8 septembre 2021.

Réuni en séance le 16 septembre 2021, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Haute-Ajoie

Entrée en vigueur du règlement de sécurité locale

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Haute-Ajoie le 1^{er} juillet 2021, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 8 septembre 2021.

Réuni en séance du 8 juillet 2021, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2021.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Montfaucon

Election complémentaire par les urnes d'un-e maire le 28 novembre 2021

Les électrices et électeurs de la commune de Montfaucon sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e maire, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 4 octobre 2021, à 12 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieu: Salle paroissiale N° 2. **Heures d'ouverture:** Dimanche 28 novembre 2021 de 10h00 à 12h00.

Scrutin de ballottage éventuel: Dimanche 19 décembre 2021, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 1^{er} décembre, à 12 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Montfaucon, le 17 septembre 2021.

Conseil communal.

Soyhières

Entrée en vigueur du règlement sur les émoluments

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Soyhières le 29 juin 2021, a été approuvé par le Gouvernement, le 17 août 2021.

Réuni en séance du 13 septembre 2021, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2021.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Porrentruy

Conformément à la Loi sur l'hôtellerie, la restauration et le commerce de boissons alcooliques (Loi sur les auberges), le Conseil municipal de Porrentruy informe que M. Théo Méquillet, Valentigney, prévoit l'ouverture d'un bar portant l'enseigne « L'Antre-pot.es (L'Indus Sàrl) », à Porrentruy, route de Courgenay 18 - propriétaire actuel: Bleue-Verte SA, Moutier).

Les heures d'ouverture seront les suivantes:

- Lundi: de 7 h 30 à 24 h 00
- Mardi: de 7 h 30 à 24 h 00
- Mercredi: de 7 h 30 à 24 h 00
- Jeudi: de 7 h 30 à 01 h 00
- Vendredi: de 7 h 30 à 01 h 00
- Samedi: de 7 h 30 à 01 h 00
- Dimanche: de 7 h 30 à 24 h 00

Les oppositions, dûment signées et motivées, doivent parvenir au Conseil communal de Porrentruy dans un délai de 30 jours.

Conseil municipal.

Val Terbi

Dépôt public

Conformément à l'article 71, alinéa 1 de la loi sur les constructions de l'aménagement du territoire du 25 juin 1987 (LCAT), la commune de Val Terbi dépose publiquement durant 30 jours, soit du 23 septembre au 22 octobre 2021 inclusivement, en vue de son adoption par le Conseil communal, les documents suivants:

- Plan spécial d'équipement de détail « Alimentation des fermes La Grille, Sou Plain Fayen, et les Esserts » (localité de Corban)
- Plan spécial d'équipement de détail « Alimentation des fermes Les Cerneux et Essert Gendlin » (localité de Montsevelier)

Durant le délai de dépôt public, le dossier peut être consulté au Secrétariat communal de Val Terbi, durant les heures d'ouverture.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges (article 32 de la LCAT), faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, jusqu'au 22 octobre 2021 inclusivement.

Elles porteront la mention « Opposition au plan spécial Alimentation des fermes La Grille, Sous Plain Fayen et les Esserts » (Corban) / « Opposition au plan spécial Alimentation des fermes Les Cerneux et Essert Gendlin » (Montsevelier).

Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la LCAT).

Vicques, le 15 septembre 2021.

Conseil communal.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoluments de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

Avis de construction

Alle

Requérante: Kelly Maître, Le Chésalat 5, 2942 Alle. Auteur du projet: Planibat sàrl, Juanito Iglesias, Coinat d'Essertiau 10, 2942 Alle.

Description de l'ouvrage: Construction d'une villa familiale avec institut privé, couvert à voitures, remise extérieure et piscine creusée.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 435 sise au lieu-dit Prés Croix, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogation requise: RCC, article 2.5.1 (alignement aux routes Prés Croix et Chemin des Noz).

Dimensions: Longueur 14m83, largeur 17m40, hauteur 5m94, hauteur totale 7m90.

Genre de construction: Matériaux façades: bardage ciment composite blanc, lames bois teinte naturelle; toiture: tuiles béton teinte grise, toiture plate recouverte de graviers.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 25 octobre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 21 septembre 2021.

Conseil communal.

La Baroche

Requérant: Joan Studer, Domaine de Mont-Lucelle, 2807 Lucelle. Auteur du projet: Voisard et Migy sàrl, Michel Voisard, Route de Courgenay 18, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Assainissement et élargissement du chemin d'accès à la ferme Mont-Lucelle, et remplacement de la conduite d'eau potable.

Cadastre: Lucelle. Parcelle N° 806, sise au lieu-dit Scholis, 2807 Lucelle. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 21 LFOR.

Requête spéciale: La présente publication se fonde sur l'art. 97 de la loi sur l'agriculture du 29 avril 1998, sur les articles 12 et 12a de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage et sur l'article 6 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001.

Genre de construction et dimensions: Chemin existant, nouvelle largeur de 3m00 en béton, banquettes de 30 à 50 cm en groise de chaque côté.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune de La Baroche, Route Principale 64, 2947 Charmoille, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 25 octobre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à

l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

La Baroche, le 14 septembre 2021.

Conseil communal.

La Baroche / Asuel

Requérante et auteur du projet: Commune de La Baroche, Route principale 64, 2947 Charmoille.

Description de l'ouvrage: Démolition du bâtiment N° 24.

Cadastre: Asuel. Parcelle N° 35, sise au lieu-dit La Pontenaie, 2954 Asuel. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, zone du village.

Genre de construction: Démolition du bâtiment N° 24 d'Asuel, remise en état en chaille selon terrain naturel.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune de La Baroche, Route Principale 64, 2947 Charmoille, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 25 octobre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Charmoille, le 15 septembre 2021.

Conseil communal.

Bassecourt

Requérante: Commune mixte de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: RWB Jura SA, Route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Création d'une chaufferie bois et d'un silo dans le sous-sol du bâtiment communal et réaménagement de la place pour l'accès lors des livraisons.

Cadastre: Bassecourt. Parcelle N° 76, sise à la Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UA.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 25 octobre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 20 septembre 2021.

Conseil communal.

Boécourt

Requérant et auteur du projet: Syndicat de gestion des déchets de Delémont et environs, Claude Gorrara, SEOD, 2856 Boécourt.

Description de l'ouvrage: Agrandissement halle de transbordement.

Cadastre: Boécourt. Parcelle N° 580 sise au lieu-dit La Courtequeue, 2856 Boécourt. Affectation de la zone: En

zone à bâtir, Zone de décharge, ZDA. Plan spécial: La Courte Queue 2.

Dimensions: Longueur 20m20, largeur 11m90, hauteur 9m60, hauteur totale 11m30.

Genre de construction: Matériaux façades: façade sud: tôle, teinte gris-blanc; toiture: tôle, teinte gris-blanc.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune de Boécourt, Route de Séprais 11, Case postale 16, 2856 Boécourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 25 octobre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boécourt, le 20 septembre 2021.

Conseil communal.

Les Bois

Requérante: Nakamura Francine, Biaufond 6, 2336 Les Bois. Auteur du projet: Flexome Sàrl, Daniel-Jeanrichard 28, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Projet: Remplacement et mise en conformité d'une STEP existante souterraine de deux fois 13 m³ sans dimension extérieur, sur la parcelle N° 910, surface 915 m², sise à la Rue Biaufond 6, 2336 Les Bois. Zone d'affectation: Hors zone à bâtir, Zone Agricole, ZB.

Dimensions principales existantes.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2021 au Secrétariat communal des Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 20 septembre 2021.

Conseil communal.

Bonfol

Requérante et auteur du projet: Association Escale Bonfol, Rue de la Gare 316, 2944 Bonfol.

Projet: Installation de 3 roulottes sur 7 sites retenus, 1 roulotte par site, au maximum 4 mois civils par année et par emplacement, pour hébergement de courts séjours touristiques, sur les parcelles N^{os} 3152, 1718, 2963, 220, 193, 3094 et 3177, surfaces 6091, 1681, 269326, 1668, 3248, 16203 et 454 m², sises BF 3152: Sous le Haut du Charme, BF 1718: Haut des Combes / Bois Macquat, BF 2963: Prés du Largin, BF 220: Rue de la Vendline, BF 193: Au-delà de l'Eau, BF 3094: Rue de la Gare, BF 3177: Sur le Rételat. Zones d'affectation: BF 3152, 1718, 2963: agricole ZA, BF 220: centre CA, BF 193, 3177: habitation HA, BF 3094: utilité publique UA.

Dimensions principales 1 roulotte: Longueur 8m30, largeur 2m44, hauteur 3m97, hauteur totale 3m97.

Genre de construction: Matériaux: ossature métallique; façades: bardage mélèze naturel; toiture: sol en bois + panneaux solaires.

Dérogations requises: Article 24 ss LAT, article 21 LFOR.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2021 au Secrétariat communal de Bonfol où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bonfol, le 17 septembre 2021.

Conseil communal.

Corban

Requérant: Bryan Rumo, Rue industrielle 15, 2740 Moutier. Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, Mikael Bühler, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Description de l'ouvrage: Rénovation de l'appartement existant et création de 2 appartements supplémentaires. Isolation intérieure du bâtiment. Création d'ouverture en façade et en toiture. Création d'une lucarne. Changement du chauffage et pose de panneaux solaires; selon plans déposés.

Cadastre: Corban. Parcelle N° 14, sise à la Rue de l'Eglise, 2826 Corban. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dérogations requises: Article 2.5.1 lettre c - Alignement - par rapport aux cours d'eau. Article CA 10 - Stationnement.

Dépôt public de la demande avec plans à l'Administration communale de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 25 octobre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 16 septembre 2021.

Conseil communal.

Courchavon

Requérant: Gérard Meyer, Mormont 66, 2922 Courchavon. Auteur du projet: Meyer Conseils & Constructions Sàrl, Frédéric Meyer, Chemin des Cuarroz 32b, 1807 Blonay.

Description de l'ouvrage: Agrandissement du logement des combles, transformations intérieures et assainissement de l'enveloppe thermique de la partie habitation de la ferme, changement partiel d'affectation.

Cadastre: Courchavon. Parcelle N° 308, sise au lieu-dit Mormont 66, 2922 Courchavon. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dimensions: Longueur 33m10, largeur 16m07, hauteur 5m70, hauteur totale 12m90.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi, teinte à préciser; toiture: tuiles existantes, teinte rouge.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune de Courchavon, Route Cantonale 16, 2922 Courchavon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 25 octobre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchavon, le 16 septembre 2021.

Conseil communal.

Courchavon

Requérant: Rudolf Schneider, Fliederweg 21, 5035 Unterefelden. Auteur du projet: J. Bolliger Architekten AG, Catherine Erne Fasler, Rösslimattstrasse 2c, 5033 Buchs.

Description de l'ouvrage: Nouvelle construction d'une maison unifamiliale avec sa ruelle d'accès.

Cadastre: Courchavon. Parcelle N° 229, sise à la rue Le Faubourg, 2922 Courchavon, lieu-dit Combe Dessous. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Longueur 10m98, largeur 9m95, hauteur 5m40, hauteur totale 7m50.

Genre de construction: Matériaux façades: B.A. apparent, teinte grise; bardage bois, teinte grise; toiture: tôle fer blanc, teinte RAL 9006, et panneaux solaires, teinte noire.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune de Courchavon, Route Cantonale 16, 2922 Courchavon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 25 octobre 2021.

Courchavon, le 16 septembre 2021.

Conseil communal.

Courgenay

Requérant et auteur du projet: Andreas Stump, Rue Général-Comman 54, 2950 Courgenay.

Projet: Pose de 2 serres mobiles (sans fondation) et mise en place d'un système d'irrigation avec 3 chambres de contrôle (diamètre 1m00), sur la parcelle N° 4762, surface 6752 m², sise à la Rue Général-Comman / Sur Prêle. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions serre ouest: Longueur 86m00, largeur 9m00; serre est: longueur 100m00, largeur 6m00.

Genre de construction: Matériaux: structure métallique, couverture bâche transparente.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2021 au Secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 17 septembre 2021.

Conseil communal.

Courrendlin

Requérant et auteur du projet: Cattin Jean-Pierre, Route de Vicques 8, 2830 Courrendlin.

Projet: Transformation et agrandissement du bâtiment existant N° 8b pour l'accueil permanent de chevaux, changement d'affectation, selon plan déposé, sur la parcelle N° 185, surface 3402 m², sise à la Route de Vicques, bâtiment N° 8b, zone d'habitation.

Dimensions: Longueur 13m20, largeur 6m65, hauteur et hauteur totale inchangées.

Genre de construction: Béton, brique.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2021 inclusivement, au Secrétariat communal de Courrendlin, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Courrendlin, le 23 septembre 2021.

Conseil communal.

Develier

Requérants: Rebecca & Yvann Ehrat, représentés par Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voiture et réduit, pergola en annexe contiguë, poêle, panneaux solaires et PAC extérieure. Sous réserve de l'entrée en force de la modification du plan d'aménagement local (PAL), sur la parcelle N° 3647, surface 658 m², sise à la Rue du Canal. Zone d'affectation: Habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 12m00, largeur 8m50, hauteur 6m03, hauteur totale 7m80; couvert et réduit (34 m²): longueur 8m50, largeur 4m00, hauteur 3m20, hauteur total 4m90; terrasse couverte (12,30 m²): longueur 3m50, largeur 3m50, hauteur 2m94, hauteur totale 3m80.

Genre de construction: Matériaux: brique ciment, isolation, brique TC, Alba®; façades: crépi ciment, teinte blanc cassé; toiture: tuiles béton, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2021 au Secrétariat communal de Develier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 20 septembre 2021.

Conseil communal.

Haute-Ajoie / Chevenez

Requérant: Alain Riat, Chemin Louis-Dégallier 14, 1290 Versoix. Auteur du projet: Bâticoncept Architecture S.à.r.l, Gérald Henzelin, Grand-Rue 14, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Changement d'affectation et transformation du bâtiment n° 105A, réhaussement pour aménagement de combles, poêle, velux.

Cadastre: Chevenez. Parcelle N° 95, sise au lieu-dit L'Abbaye, 2906 Chevenez. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dimensions: Longueur 8m08, largeur 5m44, hauteur 5m50, hauteur totale 8m75.

Genre de construction: Matériaux façades: rafraîchissement façades crépi et bois, teintes idem existantes; toiture: tuiles TC, teinte rouge.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de la Commune de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, 2906 Chevenez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 25 octobre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 20 septembre 2021.

Conseil communal.

Haute-Ajoie / Damvant

Requérants: Judith et Grégoire Villard, Chemin du Martelet 4, 1261 Le Vaud. Auteur du projet: Grégoire Villard, Chemin du Martelet 4, 1261 Le Vaud.

Description de l'ouvrage: Transformations intérieures, rempl. des fenêtres et aménag. PAC ext.

Cadastre: Damvant. Parcelle N° 187, sise au lieu-dit Au Village, 2914 Damvant. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, Zone de village.

Dimensions existantes.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi, teinte blanche (nord) et jaune pastel (sud); toiture: existant inchangé.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, 2906 Chevenez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 25 octobre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 20 septembre 2021.

Conseil communal.

Montsevelier

Requérante: Fanfare de Montsevelier, p/a M. Fabien Chételat, La Creste 23, 2828 Montsevelier. Auteur du projet: Fanfare de Montsevelier, p/a M. Sébastien Koller, Rue de la Rosière 5, 2852 Courtételle.

Description de l'ouvrage: Pose d'une porte sectionnelle sur la façade coté est; selon plans déposés.

Cadastre: Montsevelier. Parcelle N° 1438, sise au lieu-dit La Creste, 2828 Montsevelier. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir, zone agricole, ZA.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions: Largeur 8000 mm, hauteur 6000 mm, superficie maximum 48 m².

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 25 octobre 2021 à l'Administration communale de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 20 septembre 2021.

Conseil communal.

Saulcy

Requérant et auteur du projet: Frédéric Roland Joseph Lovis, La Racine 15, 2873 Saulcy.

Description de l'ouvrage: Demande de changement d'affectation des bâtiments N°s 15 et 15a, La Racine, 2873 Saulcy, au sens des articles 24 et suivants de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT).

Cadastre: Saulcy. Parcelle N° 1229 sise au lieu-dit La Racine, La Racine 15, 2873 Saulcy.

Affectation de la zone: Hors zone à bâtir, Zone agricole, ZAa.

Plan spécial: changement d'affectation (plus d'usage agricole).

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 25 octobre 2021 à la Commune de Saulcy, Sur les Cras 5, 2873 Saulcy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement. Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saulcy, le 20 septembre 2021.

Conseil communal.

Mises au concours

Communes de Movelier et Pleigne

Dans un souci de synergie, les communes de Movelier et de Pleigne vont créer un poste commun de caissier-ère communal-e pour les deux communes mixtes. Pour ce faire, elles mettent au concours un poste de

Caissier-ère communal-e à 70%

Profil souhaité: CFC d'employé-e de commerce ou Brevet fédéral de comptable ou titre jugé équivalent; expérience dans une fonction similaire; excellentes connaissances des outils informatiques usuels (Word, Excel, PowerPoint; internet, messagerie, etc.) et des logiciels comptables MCH2; connaissances dans la gestion de la caisse d'une commune ou d'un syndicat de communes; flexibilité et polyvalence éventuelle en cas de besoin avec

le poste de secrétaire; apte à prendre des responsabilités; sens du contact et bonne aptitude de dialogue.

Nous offrons: Une activité intéressante et variée; de bonnes conditions d'engagement et de prestations sociales; une formation permanente.

Information complémentaire: Le poste de caissier-ère communal-e est susceptible de remplacer temporairement ou provisoirement le poste de secrétaire communal-e en cas de maladie, d'accident ou de vacances.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2022 ou à convenir.

Lieux de travail: Pleigne et Movelier.

Délai de postulation: 30 septembre 2021.

Les personnes intéressées sont invitées à déposer leur candidature avec une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae (CV) et des documents usuels (diplômes, certificats, etc.) au Secrétariat communal de Pleigne, Rue de la Forge 2, 2807 Pleigne ou par e-mail: administration@pleigne.ch, ou au Secrétariat communal de Movelier, Route du Cône 6, 2812 Movelier ou par e-mail: administration@movelier.ch.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Hubert Frainier, maire de Pleigne, 079 631 75 55, ou auprès de M. Philippe Kunz, maire de Movelier, 032 431 18 03.

Pleigne et Movelier, le 15 septembre 2021.

Conseil communal de Movelier.

Conseil communal de Pleigne.

Office de l'assurance invalidité du Jura

L'Office de l'assurance invalidité du Jura à Saignelégier recherche

Un-e gestionnaire détection et intervention précoces

(entre 80 et 100%)

Votre mission:

- Etablir le plus tôt possible un contact entre l'office AI et les personnes dont la capacité de travail est restreinte pour des raisons de santé. En cas de risque d'invalidité constaté, conseiller les personnes assurées et les partenaires impliqués en examinant si des mesures d'intervention précoce appropriées pourraient permettre le maintien de l'emploi ou la réinsertion rapide dans le monde du travail

Votre profil:

- Etre titulaire d'un CFC d'employé-e de commerce avec maturité
- Le brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales serait un atout
- Posséder un esprit analytique et de synthèse, le sens de l'organisation et des priorités et être capable de gérer des entretiens difficiles
- Maîtriser la communication écrite et orale

Nous vous offrons:

- Un cadre de travail moderne avec des outils de gestion performants
- Un système d'horaire flexible permettant de concilier vie professionnelle et vie privée
- Une activité intéressante et variée au sein d'une équipe de travail pluridisciplinaire
- Une formation continue

Entrée en fonction:

- A convenir

M^{me} M. Oppliger vous renseignera volontiers au numéro de téléphone 032 952 11 11.

Si votre profil correspond à cette description et que vous souhaitez relever ce défi, veuillez envoyer votre dossier complet uniquement par courriel à l'adresse mail@ccju.ch jusqu'au 8 octobre 2021.
